

QUEL
OUI
DOIT-ON
UTILISER

La maîtrise d'ouvrage est responsable de la gestion des produits, équipements, matériaux et déchets (PEMD) du chantier en démolition et rénovation significative

L'obligation réglementaire est définie à **l'article R.126-8 du code de la construction et de l'habitation et la loi AGECE (2020)**

L'outil est obligatoire pour les surfaces de plancher supérieures à 1000m²

Lister l'ensemble des composantes de l'ouvrage & définir la dépose, la gestion, la valorisation

Données de l'inventaire :

- quantité & poids
- positionnement sur plan
- description technique de chaque composante = fiche matériau détaillée
- potentiel de valorisation et réemploi
- filières identifiées et acteur·rices locaux

Calculer le poids que représente chacun des PEMD, classés dans une famille de déchet précise et ses potentiels de valorisation

Différencier les ressources (réemploi) et les déchets (traitement & valorisation)

Eclairer les ambitions des Maîtrises d'ouvrages en matière de sensibilisation, gestion des déchets et réemploi